

## Délibération CA-2016-1 du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016

### Election du Vice-Président « Relations Internationales »

*Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2015, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement du 15 avril 2016 pour l'élection du Vice-président « Relations Internationales » ;*

Présents	Représentés	Absents
<i>Collège A</i>		
Olivier MONTAGNE, Président Caroline OLLIVIER-YANIV Gérard TEBOUL	Josette CADUSSEAU Sonia GUELTON Luc HITTINGER Pierre WOLKENSTEIN	Frédéric BICHERON
<i>Collège B</i>		
Johanna HABIB Christian CUESTA Patricia ALBANESE Vèrène CHEVALIER Frédéric GERVAIS Eric PELLET	Benjamin MOIGNARD	
<i>BIATSS</i>		
Julien FREMONT Julien GIRAL Clémence GROS		Marie-Agnès DESPRES
<i>Usagers</i>		
Cécilia KOCH Sandie BARBOT Mihai GUYARD	Taylan TUZLU Valentin BURR	Victoria MARECAILLE
<i>Personnalités extérieures</i>		
Didier DOUSSET Patrice DEPPEZ Philippe SABATER	Jeannick LE LAGADEC Marie-Pascale MARTEL Anthony CHOUMERT	Geneviève SERT Thomas TRUDY

Considérant que le Président Olivier Montagne a proposé au Conseil d'administration la candidature de Monsieur Eric Athenot en tant que Vice-Président « Relations Internationales » ;

Nombre d'électeurs : 33

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 8

Nombre de suffrages exprimés : 20

Eric ATHENOT, ayant reçu 20 voix, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) l'a élu, à la majorité absolue des membres en exercice, Vice-Président « Relations Internationales ».

Fait à Créteil, le 15 avril 2016

Le Président de l'Université  
Olivier Montagne



## Délibération CA-2016-2 du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016

### Election du Vice-Président « Prospectives et Développement »

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2015, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 15 avril 2016 pour l'élection du Vice-président « Prospectives et Développement » ;

Présents	Représentés	Absents
<i>Collège A</i>		
Olivier MONTAGNE, Président Caroline OLLIVIER-YANIV Gérard TBOUL	Josette CADUSSEAU Sonia GUELTON Luc HITTINGER Pierre WOLKENSTEIN	Frédéric BICHERON
<i>Collège B</i>		
Johanna HABIB Christian CUESTA Patricia ALBANESE Vérène CHEVALIER Frédéric GERVAIS Eric PELLET	Benjamin MOIGNARD	
<i>BIATSS</i>		
Julien FREMONT Julien GIRAL Clémence GROS		Marie-Agnès DESPRES
<i>Usagers</i>		
Cécilia KOCH Sandie BARBOT Mihai GUYARD	Taylan TUZLU Valentin BURR	Victoria MARECAILLE
<i>Personnalités extérieures</i>		
Didier DOUSSET Patrice DEPREZ Philippe SABATER	Jeannick LE LAGADEC Marie-Pascale MARTEL Anthony CHOUMERT	Geneviève SERT Thomas TRUDY

Considérant que le Président Olivier Montagne a proposé au Conseil d'administration la candidature de Monsieur Christian Tutin en tant que Vice-Président « Prospectives et Développement » ;

Nombre d'électeurs : 33  
 Nombre de votants : 28  
 Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28  
 Nombre d'émargements : 28  
 Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 8  
 Nombre de suffrages exprimés : 20

Christian Tutin, ayant reçu 20 voix, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) l'a élu, à la majorité absolue des membres en exercice, Vice-Président « Prospectives et Développement ».

Fait à Créteil, le 15 avril 2016

Le Président de l'Université  
Olivier Montagne

## Délibération CA-2016-3 du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016

### Déléguant certaines des attributions du Conseil d'administration au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.712-3 et R.719-74 ;  
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2015 ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Présents	Représentés	Absents
<i>Collège A</i>		
Olivier MONTAGNE, Président Caroline OLLIVIER-YANIV Gérard TBOUL	Josette CADUSSEAU Sonia GUELTON Luc HITTINGER Pierre WOLKENSTEIN	Frédéric BICHERON
<i>Collège B</i>		
Johanna HABIB Christian CUESTA Patricia ALBANESE Vérène CHEVALIER Frédéric GERVAIS Eric PELLET	Benjamin MOIGNARD	
<i>BIATSS</i>		
Julien FREMONT Julien GIRAL Clémence GROS		Marie-Agnès DESPRES
<i>Usagers</i>		
Cécilia KOCH Sandie BARBOT Mihai GUYARD	Taylan TUZLU Valentin BURR	Victoria MARECAILLE
<i>Personnalités extérieures</i>		
Didier DOUSSET Patrice DEPPEZ Philippe SABATER	Jeannick LE LAGADEC Marie-Pascale MARTEL Anthony CHOUMERT	Geneviève SERT Thomas TRUDY

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 15 avril 2016 en formation plénière, à 28 membres présents ou représentés, a adopté la délibération suivante :

**ARTICLE 1 :** Conformément à la combinaison du 3° et du 13<sup>ème</sup> alinéa du IV de l'article L.712-3 du Code de l'éducation susvisé, le conseil d'administration a délégué au Président l'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**ARTICLE 2 :** Conformément à la combinaison du 3° et du 13<sup>ème</sup> alinéa du IV de l'article L.712-3 du Code de l'éducation susvisé, le conseil d'administration a délégué au Président l'approbation des acceptations de dons et legs, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**ARTICLE 3 :** Conformément à la combinaison du 3° et du 13<sup>ème</sup> alinéa du IV de l'article L.712-3 du Code de l'éducation susvisé, le conseil d'administration a délégué au Président la possibilité d'engager des actions en justice, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R.719-74 du Code de l'éducation susvisé qui dispose que « le conseil d'administration peut déléguer au président ou au directeur de l'établissement, dans les conditions fixées à l'article L. 712-3, le pouvoir d'adopter des décisions modificatives du budget », le Conseil d'administration a délégué au Président l'adoption des décisions modificatives du budget permettant la clôture de l'exercice et hors budget propre intégré, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Créteil, le 15 avril 2016

Le Président de l'Université  
Olivier Montagne



## Délibération CA-2016-4 du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016

### Transférant l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs des composantes de l'université

*Vu le code de l'éducation notamment les articles L.712-2 ;  
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2015 ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*

Présents	Représentés	Absents
<i>Collège A</i>		
Olivier MONTAGNE, Président Caroline OLLIVIER-YANIV Gérard TEBOUL	Josette CADUSSEAU Sonia GUELTON Luc HITTINGER Pierre WOLKENSTEIN	Frédéric BICHERON
<i>Collège B</i>		
Johanna HABIB Christian CUESTA Patricia ALBANESE Vérène CHEVALIER Frédéric GERVAIS Eric PELLET	Benjamin MOIGNARD	
<i>BIATSS</i>		
Julien FREMONT Julien GIRAL Clémence GROS		Marie-Agnès DESPRES
<i>Usagers</i>		
Cécilia KOCH Sandie BARBOT Mihai GUYARD	Taylan TUZLU Valentin BURR	Victoria MARECAILLE
<i>Personnalités extérieures</i>		
Didier DOUSSET Patrice DEPPEZ Philippe SABATER	Jeannick LE LAGADÉC Marie-Pascale MARTEL Anthony CHOUMERT	Geneviève SERT Thomas TRUDY

Considérant qu'aux termes de l'article L.712-2 du Code de l'éducation, le Président « *nomme les différents jurys, sauf si une délibération du conseil d'administration prévoit que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes de l'université* » ;

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 15 avril 2016 en formation plénière, à 28 membres présents ou représentés, a adopté la délibération suivante, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ARTICLE 1 :** L'exercice des compétences de nomination des jurys d'examen est transféré aux directeurs des composantes de l'université à compter de la date de publication de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Créteil, le 15 avril 2016

Le Président de l'Université  
Olivier Montagne



## Délibération CA-2016-5 du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016

### Approuvant l'annexe financière du Certificat Universitaire « Summer School »

*Vu le code de l'éducation notamment son article L.719-4 qui dispose que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel reçoivent des droits d'inscription versés par les étudiants et les auditeurs ;*

*Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et notamment son article 14 qui dispose que « le conseil d'administration des établissements visés par le présent arrêté détermine les taux annuels des droits exigés pour l'inscription à la préparation des diplômes propres à chaque établissement » ;*

*Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2015 ;*

*Vu l'annexe financière du Certificat Universitaire « Summer School » ;*

Présents	Représentés	Absents
<i>Collège A</i>		
Olivier MONTAGNE, Président Caroline OLLIVIER-YANIV Gérard TEBOUL	Josette CADUSSEAU Sonia GUELTON Luc HITTINGER Pierre WOLKENSTEIN	Frédéric BICHERON
<i>Collège B</i>		
Johanna HABIB Christian CUESTA Patricia ALBANESE Vérène CHEVALIER Frédéric GERVAIS Eric PELLET	Benjamin MOIGNARD	
<i>BIATSS</i>		
Julien FREMONT Julien GIRAL Clémence GROS		Marie-Agnès DESPRES
<i>Usagers</i>		
Cécilia KOCH Sandie BARBOT Mihai GUYARD	Taylan TUZLU Valentin BURR	Victoria MARECAILLE
<i>Personnalités extérieures</i>		
Didier DOUSSET Patrice DEPREZ Philippe SABATER	Jeannick LE LAGADEC Marie-Pascale MARTEL Anthony CHOUMERT	Geneviève SERT Thomas TRUDY

Considérant la note, en annexe à la présente délibération, présentant le bilan de la session 2015 du Certificat Universitaire « Summer School » ainsi que les modalités d'organisation de la session 2016 ;

Considérant l'annexe financière, en annexe à la présente délibération, pour la session 2016 du Certificat Universitaire « Summer School » ;

Le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 15 avril 2016 en formation plénière, à 28 membres présents ou représentés, a adopté la délibération suivante :

**ARTICLE 1 :** Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, l'annexe financière du Certificat Universitaire « Summer School » est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Créteil, le 15 avril 2016

Le Président de l'Université  
Olivier Montagne,



DD/SRIL

Affaire suivie par Maëlle Flot, Valentine Eurin

Destinataires : Présidence, DGS

## Note

Objet : Projet Summer School

Créteil, le 11/04/2016

Depuis les années 2000, l'offre de Summer Schools a connu un développement exponentiel en Europe. Plus de 650 programmes sont référencés sur le site *summerschool in europe* en mars 2016.

7 raisons ont prévalu au lancement d'une Summer School à l'UPEC en 2015 :

1. Renforcer l'image internationale de l'université
2. Promouvoir nos formations et recruter ultérieurement de bons étudiants internationaux
3. Répondre aux attentes des universités partenaires
4. Expérimenter des cours en anglais
5. Internationalisation « *at home* »
6. Tester de nouvelles approches pédagogiques
7. Amorcer un partenariat avec les établissements de la COMUE en vue de la candidature ISITE

### Bilan de l'édition 2015

Du 29 juin au 10 juillet 2015, 33 étudiants (dont 7 à distance), issus de 22 pays, ont suivi des cours intensifs disciplinaires le matin. Ces cours ont été développés spécialement pour répondre aux exigences de ce public : cours en anglais et FLE/ programme condensé / diversité des intervenants. Répartition par diplôme : niveau licence (18 étudiants), master (12), doctorants (2) et post-doc (1). Les après-midis ont été consacrés à un programme culturel et sportif, ces temps d'interaction permettent aux étudiants d'internationaliser leur expérience, de s'immerger dans la culture française et de créer un réseau d'Alumni. Un Certificat universitaire a été créé, validé par la CFVU en février 2015 ; il offre la possibilité aux étudiants de faire valoir 3 ECTS.

**Bilan qualitatif** : il a été constaté que la Summer School était :

- Une « monnaie d'échange » intéressante dans le cadre de la négociation d'accords (cf. négociation en cours avec Stellenbosch University, Afrique du Sud)
- Une amorce pour le développement de formations en anglais (module de formation en anglais proposé aux enseignants via financement IDEA)
- Un outil d'internationalisation de l'université : accueil d'étudiants internationaux encadré par des étudiants de l'UPEC, possibilité pour les étudiants français de participer aux cours
- Un terrain d'expérimentation de montage de dispositif d'accueil des étudiants internationaux personnalisés : logement, transport, tutorat, etc.
- Un espace d'innovation pédagogique : Classe virtuelle, cours hors les murs, modalités d'évaluation innovantes, etc.
- 9 étudiants de la Summer School se sont inscrits aux formations de l'UPEC en 2015/2016 : 6 au master Biometrics, 3 au cours de FLE du DELCIFE.

Bilan Financier Summer School 2015	
Recettes (en €)	
Subvention IDEA (sur 3 ans)	177 496
Dotation UPEC	10 000 (budget alloué couvert par les frais d'inscription)
Subvention Conseil général	5 000
Frais d'inscription étudiants	24 143
<b>Total</b>	<b>216 639</b>
Dépenses (en €)	
EOTP IDEA	47 005€ (dont salaire chargé de projet)
EOTP SRIL	19 736€
<b>Total</b>	<b>66 741</b>

La première édition a bénéficié d'un financement IDEA important. Une subvention de 177 496€ a été attribuée à ce projet sur 3 ans. Il est à noter que seules les dépenses liées à l'accueil des étudiants internationaux, à l'innovation pédagogique et à la communication peuvent être prises en charge (heures d'enseignement cours intensifs, mise en place d'une classe virtuelle à la faculté des sciences, FLE, emplois étudiants et frais de communication). Les dépenses liées au logement (9 724€), au transport (1 413€), à la restauration (2 357€) et aux activités culturelles (2 483€) sont ainsi à la charge de l'établissement mais elles sont compensées par les recettes des frais d'inscription.

## Organisation de l'édition 2016

La Summer School 2016 a été organisée en collaboration avec l'UPEM.

Plusieurs étapes ont été mutualisées :

- Sélection des cours par un jury mixte : 10 cours sélectionnés (6 UPEC / 4 UPEM)
- Communication commune via un site internet dédié (adresse url de la COMUE : univ-paris-est.fr), adaptation du visuel créé en 2015, mailing aux partenaires
- Mutualisation des inscriptions : formulaire en ligne commun et centralisation des candidatures par la chargée de projet qui occupe 1 support de poste UPEC financé par IDEA
- Coordination logistique : logement, restauration, titre de transport, FLE, activités culturelles

Une organisation différenciée concernant :

- 1 Summer School organisée sur les 2 Campus de Créteil et de la Cité Descartes
- La création de 2 Certificats universitaires
- Inscription dans les logiciels Apogée propres à chaque établissement
- Des budgets distincts : financement des établissements et convention IDEA

### Nouveautés 2016 :

- Rémunération des enseignants : 1h cours = 1 h CM (et non plus 2 HTD/ tarif IDEA 2015)
  - 2 cours de FLE (français langue étrangère) sont ouverts : niveaux débutant / intermédiaire
- + 3 heures de cours FLE par semaine sont proposés à tous les participants.

## Etat d'avancement du projet

Communication : 2 courriels en décembre et janvier aux partenaires de l'UPEC et de l'UPEM, aux représentations françaises à l'étranger (Ambassades, Campus France, Alliances françaises).

Montage de l'offre de cours : Les enseignants ont construit leurs cours : coordination avec les intervenants extérieurs, planification des sessions, communication auprès de leurs réseaux et rédaction des maquettes de présentation. Nombre d'heures estimé par enseignant : entre 15 et 20h.

Inscription : ouvertes en février. Etat des inscriptions au 11 avril :

Cours	Nbr de pré-inscriptions	Nbr inscriptions payées
Français langue étrangère	2	1
European and French business economic environment	2	3
Molecular physics	5	2
International accounting finance	2	
IMPACT		1
International Migration	0	
Total	11	7

Année Universitaire 2015-2016

Seules les cases de couleur  doivent être remplies, les calculs étant automatiques.

Composante/Service (DD) :	SRIL
Intitulé du DU/CU :	Summer School
Responsable du DU/CU :	Claire Sotinel

**1. Charges d'enseignement (cf. la maquette pédagogique)**

Nombre d'heures par étudiant	Cours	Travaux dirigés	Travaux pratiques
Personnel Université (UPEC)	15,00		
Vacataires extérieurs (fonction publique)	10,00		
Vacataires extérieurs (hors fonction publique)	10,00		
Nombre de groupes	6,00		
Rappel, pour mémoire, heures totales par étudiant		35,00	
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)		315,00	
<b>Coût total correspondant (euros) :</b>	<b>14 893 €</b>		

notes

8

35 heures

**2. Charges de logistique immobilière**

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	100,00	Heures totales :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	20,00	
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	50,00	
<b>Coût total correspondant (euros) :</b>	<b>2 750 €</b>	

**3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)**

Fournitures et consommables (en euros)	500 €	
Acquisition de matériels spécifiques (en euros)	500 €	
Frais de déplacements (en euros)	3 144 €	Pass Navigo 47,5* 30+68,75*25 = 3143,75
Frais de documentation (en euros)		
Locations de matériels (en euros)	500 €	
Reprographie (en euros)	500 €	
Locations sur des sites extérieurs (en euros)	300 €	
Logement étudiant	30 057 €	23 * 559 + 20*860
Emplois étudiants	4 192 €	
Activités culturelles	3 700 €	
Restauration	5 100 €	0)= 3300 + cocktail 30€ *60 = 1800
<b>Coût total correspondant (euros) :</b>	<b>48 493 €</b>	

**4. Récapitulatif des charges**

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
	14 893 €	2 750 €	48 493 €
<b>Total :</b>	<b>66 136 €</b>		

**5. Ressources**

Niveau form.	Master									
		Nombre d'étu.	Droits spécif (cours)	Droits spécif. (logemt)	Droits Nat. univ.	Droits totaux par étud.	Total droits payés par les étud.	Frais inscript. (- frais Xing Events)*	TOTAL perçu par UPEC	
Formation initiale :										* frais Xing Events : 0,99€ + 0,20% + 5,5%
cours 2 semaines avec logement		5	480	500	261 €	1 241,00	6 205 €	1 169,27	5 846 €	
cours 2 semaines sans logement		2	629		261 €	890,00	1 780 €	838,28	1 677 €	
cours 3 semaines avec logement		2	899	730	261 €	1 890,00	3 780 €	1 781,28	3 563 €	
cours 3 semaines sans logement		2	1229		261 €	1 490,00	2 980 €	1 404,08	2 808 €	
Etudiants UPEC 3 semaines		3	336		168 €	504,00	1 512 €	474,28	1 423 €	
Etudiants UPEC 2 semaines		2	168		168 €	336,00	672 €	315,86	632 €	
Early Bird : 2 sem. avec logement		18	219	500	261 €	980,00	17 640 €	923,15	16 617 €	
Early Bird : 2 sem. sans logement		4	451		261 €	712,00	2 848 €	670,43	2 682 €	
Early Bird : 3 sem. avec logement		18	521	730	261 €	1 512,00	27 216 €	1 424,83	25 647 €	
Early Bird : 3 sem. sans logement		4	931		261 €	1 192,00	4 768 €	1 123,07	4 492 €	

La répartition des groupes est un scenario possible. L'édition d'une première session ne nous permet pas de nous appuyer sur aucune projection

**Autres ressources du DU/CU :**

Taxe d'apprentissage:		Subventions IDEA:	27 282 €	
			92 668 €	Ressources totales, dont :
<b>Total des ressources :</b>			14 355 €	- pour l'université (droits nationaux)
			78 313 €	- pour le SRI-E
<b>Résultat pour la composante :</b>			12 176 €	

Visa du Responsable de Service :

## Délibération CA-2016-6 du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016

**Approuvant les accords et conventions signés par le Président de l'Université entre le 8 mars 2016 et le 15 avril 2016**

*Vu le code de l'éducation notamment les articles L.712-2 et L. 712-3 ;  
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2015 ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;  
Vu le tableau de présentation des contrats et conventions signés par le Président Olivier Montagne entre le 8 mars 2016 et le 15 avril 2016 ;*

Présents	Représentés	Absents
<i>Collège A</i>		
Olivier MONTAGNE, Président Caroline OLLIVIER-YANIV Gérard TBOUL	Josette CADUSSEAU Sonia GUELTON Luc HITTINGER Pierre WOLKENSTEIN	Frédéric BICHERON
<i>Collège B</i>		
Johanna HABIB Christian CUESTA Patricia ALBANESE Vérène CHEVALIER Frédéric GERVAIS Eric PELLET	Benjamin MOIGNARD	
<i>BIATSS</i>		
Julien FREMONT Julien GIRAL Clémence GROS		Marie-Agnès DESPRES
<i>Usagers</i>		
Cécilia KOCH Sandie BARBOT Mihai GUYARD	Taylan TUZLU Valentin BURR	Victoria MARECAILLE
<i>Personnalités extérieures</i>		
Didier DOUSSET Patrice DEPREZ Philippe SABATER	Jeannick LE LAGADEC Marie-Pascale MARTEL Anthony CHOUMERT	Geneviève SERT Thomas TRUDY

Considérant la présentation des contrats et conventions signés par le Président Olivier Montagne entre le 8 mars 2016 et le 15 avril, en annexe à la présente délibération ;

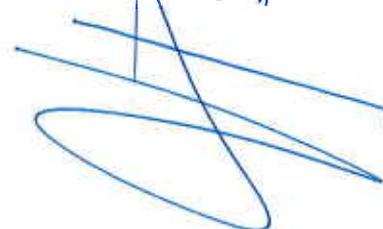
Le conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 15 avril 2016 en formation plénière, à 28 membres présents ou représentés, a adopté la délibération suivante, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ARTICLE 1 :** Les accords et conventions signés par le Président de l'Université entre le 8 mars 2016 et le 15 avril 2016 sont approuvés.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Créteil, le 15 avril 2016

Le Président de l'Université  
Olivier Montagne,



Conventions signées par le Président Montagne / CA du 15/04/2016

référation	type/objet convention	objet de la convention	structure partenaire	signatures	date de signature	coût pour l'UPEC	coût global	recettes pour l'UPEC	recettes globales	date envisagée de présentation en CA	date début	date fin	modalité de la convention sur l'UPEC
SESS-2016-182	convention de partenariat	coopération académique avec l'INSEP à Valenciennes	SESS	INSEP M. Jean-François VANDEWYCKE	signature Montagne 04/01/2016					15/04/2016	01/09/2015	01/09/2016	sur avenant
SESS-2016-183	convention de partenariat	collaboration avec l'INSEP pour la formation des étudiants niveau Licence	SESS	INSEP M. Jean-François VANDEWYCKE	signature Montagne 04/01/2016					15/04/2016	01/09/2015	01/09/2016	sur avenant
ULSH-2016-184	convention de partenariat	réalisation et conception d'un projet tutoré en Master Communication analytique et dialectique	ULSH	Département du Val-de-Maine M. Christian FAVERE	signature Montagne 17/02/2016					15/04/2016	02/06/2016	02/06/2016	
ULSH-2016-185	convention de partenariat	réalisation et conception d'un projet tutoré en Master Communication portique et dialectique	ULSH	Département du Val-de-Maine M. Christian FAVERE	signature Montagne 17/02/2016					15/04/2016	02/05/2016	03/06/2016	
OSF-2016-197	convention de partenariat	CFASUJ 2000 pour la rentrée 2015	OSF	MUSICA M. Henri-Jacques DESROUVRE	signature Montagne 09/03/2016					15/04/2016	01/09/2015		durée 3 mois
SESS-2016-188	convention de formation	services financiers concernant les frais liés aux prestations pédagogiques effectuées	SESS	Association "Champion des associations" M. Edgard DESPREZEE	signature Montagne 14/03/2016	1350				15/04/2016	01/09/2015	31/12/2015	
SCD-2016-190	convention de mutualisation	groupes de conseils accordés aux bases de données CAS SciFinder Chemists Abstracts	SCD	AACES Agence de Bibliographie de l'Enseignement Supérieur M. Jérôme KALFON	signature Montagne 14/03/2016	154300,5 HT				15/04/2016	01/01/2016	31/12/2016	tarif actualisation
SCD-2016-191	convention de mutualisation	groupement de commandes EBSCO accès aux bases de données Elsevier Science Complete + Emerald	SCD	AACES Agence de Bibliographie de l'Enseignement Supérieur M. Jérôme KALFON	signature Montagne 14/03/2016	55 508,40 HT				15/04/2016	01/01/2016	31/12/2016	tarif actualisation
ULH-2016-178	convention de prestation	travail M2 pourvus habitat et environnement urbain	ULH	Ville d'Amiens M. Frédéric LSTOUQUE	pas de date signature					15/04/2016	01/01/2016	30/04/2016	